

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

### COMMUNE DE CROZON PORTS DE MORGAT / LE FRET

---

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE Séance du vendredi 20 février 2026

---

Le Conseil portuaire des ports de Morgat et du Fret, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni ce jour à 10h30, salle Kador au port de Morgat, sous la présidence de **Monsieur Yann CUSSET**, adjoint au maire délégué en charge des ports de Morgat et du Fret, suppléant de **Monsieur Patrick BERTHELOT**, en son absence.

#### Membres présents

- M. Jérémie ASCOËT
- M. Pierre COLIN
- M. Yves LE COUTEUR
- M. Philippe QUÉRÉ
- Mme Dominique BOURNERIAS
- M. Nicolas LE COUTEUR

#### Membres absents

- M. Patrick BERTHELOT (excusé – remplacé par M. Yann CUSSET)
- M. Guillaume DREVILLON (excusé)
- M. Yvon SÉNÉCHAL (excusé)

#### Autres absents

- Mme Monique PORCHER – représentante du Conseil départemental du Finistère (excusée)
- Mme Emmanuelle TOUCHAIN-LE GALLOU – Directrice Générale des Services (excusée)
- M. Philippe BOULINEAU – représentant des pêcheurs professionnels (non excusé)

#### Assistaient également à la séance (sans droit de vote)

- M. Philippe BLONDEAU
  - M. François GAUDIN
  - Mme Magali LE PERN
  - M. Didier MOYSAN
-

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

En préambule, **Yann CUSSET remercie les membres du conseil de leur présence.**

Le quorum étant atteint, **la séance est ouverte à 10h30.**

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Budget supplémentaire 2026
- Dragage du port
- Questions diverses

---

# 1. Introduction

En ouverture de séance, Yann CUSSET indique qu'il s'agit de son dernier conseil portuaire dans le cadre de son mandat. Il souhaite à cette occasion dresser un bilan de la situation du port, évoquer les résultats financiers de l'année 2025 ainsi que les perspectives budgétaires et les investissements à venir.

Il rappelle que **près de 4.5 millions d'euros d'investissements ont été réalisés sur le port au cours des six dernières années**, mais que plusieurs opérations importantes devront encore être engagées dans les années à venir afin de maintenir les infrastructures portuaires.

---

# 2. Bilan financier de l'année 2025

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est **positif à hauteur de 2 680 €**, ce qui correspond à l'objectif d'équilibre budgétaire du port.

Le budget du port étant soumis à l'impôt sur les sociétés, le maintien d'un résultat proche de l'équilibre permet d'éviter toute imposition.

Les charges de personnel ont été **inférieures aux prévisions**, notamment en raison des difficultés rencontrées pour recruter et maintenir un agent permanent à temps plein.

Afin d'adapter les moyens humains aux besoins réels du port, il est envisagé pour les prochaines saisons de **renforcer le recours au personnel saisonnier**, notamment durant la période estivale où l'activité du port est la plus importante.

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

### 3. Budget 2026

Le budget du port pour l'année 2026 est estimé à **environ 1,2 million d'euros**.

Les principales dépenses concernent :

- les charges de personnel
- l'entretien des infrastructures portuaires
- les dépenses de fonctionnement courant.

Les recettes du port proviennent principalement :

- des **redevances d'amarrage**
- des **activités de manutention**
- de certaines **occupations du domaine portuaire**.

Le budget du port évolue vers **une nouvelle nomenclature comptable**, ce qui permettra une gestion plus souple des crédits et une meilleure lisibilité budgétaire.

---

### 4. Accès au port et ressources financières

Il est rappelé que le dispositif de contrôle d'accès actuellement en place sur le port contribue à la régulation des circulations et à la sécurité des usagers ainsi que des personnels.

Ce dispositif participe également au maintien de certaines ressources financières du port.

Il est indiqué que la suppression de ces accès pourrait entraîner **une perte de recettes estimée à environ 90 000 € par an**, ce qui aurait un impact direct sur l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement du port.

Dans un contexte où plusieurs travaux importants devront être engagés dans les années à venir, le maintien de ces ressources apparaît comme un élément essentiel pour assurer le bon fonctionnement du port.

---

### 5. Dragage du port

L'opération de dragage du port est inscrite au budget 2026 pour un montant estimé à **350 000 €**, pour un volume maximal autorisé de **24 000 m<sup>3</sup> de sédiments**.

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

Il est rappelé qu'une **étude relative à la dérive sédimentaire et à l'évolution du trait de côte dans l'anse de Morgat** est actuellement en cours. Cette étude vise à mieux comprendre les mouvements de sable dans l'anse et à identifier des solutions permettant de limiter l'ensablement du port à long terme.

Toutefois, il est précisé que les éventuels travaux qui pourraient découler de cette étude ne devraient pas intervenir avant **plusieurs années**, un délai d'au moins **trois ans** étant évoqué avant la mise en œuvre des premières opérations.

Dans ce contexte, le port souhaite **profiter de l'autorisation de dragage actuellement en vigueur**, qui arrive à échéance **en janvier 2027**, afin de réaliser une opération de dragage avant cette date.

---

## 6. Contraintes environnementales

L'opération de dragage est soumise à plusieurs prescriptions environnementales, notamment la protection :

- des **herbiers marins**
- des **bancs d'hermelles**.

Les sédiments dragués seront rejetés **devant le Grand Hôtel de la Mer et sur la plage du Porzic**, conformément aux autorisations administratives.

Les analyses réalisées indiquent que les sédiments du port sont **de bonne qualité et ne présentent pas de pollution particulière**.

---

## 7. État des infrastructures portuaires

### Quai de pêche

Un diagnostic a mis en évidence **une dégradation structurelle du quai**, avec un vide important sous la dalle.

Le coût d'une réhabilitation complète est estimé à **environ 1 million d'euros**.

Dans l'immédiat, des **travaux de stabilisation d'urgence** seront réalisés afin de sécuriser l'ouvrage.

Ce quai joue également un rôle dans la **protection du port contre le clapot d'ouest**.

## 8. Travaux sur les bâtiments portuaires

Plusieurs travaux d'entretien sont programmés :

- travaux sur le bâtiment ISA pour un montant estimé à **50 000 €**
- réfection d'une toiture pour un montant estimé à **27 000 €**

Ces interventions visent à maintenir les bâtiments portuaires en bon état et à prévenir des dégradations plus importantes.

---

## 9. Équipements portuaires

Il est prévu d'installer **des prises électriques étanches sur les pontons**, afin de faciliter les opérations de démontage et de remontage des passerelles et d'améliorer les conditions d'intervention des équipes du port.

---

## 10. Gestion des places au port

La question de la **liste d'attente pour l'attribution des places au port** est évoquée.

La liste d'attente comprend actuellement **environ 113 demandes**.

Il est précisé que les places destinées aux **petites unités (moins de 6 mètres)** se libèrent plus régulièrement, tandis que les places pour des bateaux de plus grande taille restent plus rares.

---

## 11. Questions des représentants des navigateurs de plaisance

**Mise à disposition d'une ponceuse aspirante**

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

Les usagers rappellent la nécessité d'aspirer les résidus de ponçage lors des carénages et proposent que le port mette à disposition une **ponceuse aspirante**, comme cela se pratique au port du Moulin Blanc à Brest.

Il est rappelé que les travaux de carénage sont interdits sur les terre-pleins et doivent être réalisés sur l'aire de carénage.

L'acquisition d'un équipement similaire pourrait être envisagée, mais son utilisation serait **strictement limitée à l'aire de carénage**.

---

## Cheminement piéton sur la digue

Il est proposé de matérialiser un **trottoir pour les piétons sur la partie droite de la digue**.

La possibilité de réaliser un marquage au sol sera étudiée avec les services techniques.

Il est toutefois rappelé que certains piétons circulent déjà en dehors des cheminements existants, malgré la circulation d'engins de manutention.

---

## Information lors de la réouverture des pontons

Les usagers souhaitent être informés non seulement lors de la fermeture des pontons (tempêtes) mais également lors de leur **réouverture**.

La capitainerie confirme que cette information pourra être diffusée dans les mêmes conditions que les messages annonçant les fermetures.

---

## Copropriété de bateaux

Les articles 22 à 25 du règlement portuaire autorisent la vente d'un bateau en copropriété avec le vendeur, tout en conservant la place du bateau au ponton. Ne pourrait-on pas modifier ces articles afin d'interdire cette pratique ?

Il est possible de modifier le règlement portuaire afin d'interdire ce type de situation. Toutefois, les articles actuels encadrent déjà strictement les cas de copropriété.

Actuellement, en cas de modification de la répartition des parts du navire, la capitainerie applique strictement le règlement en vigueur :

- Si le titulaire du contrat d'amarrage ne détient plus la **majorité des parts (au moins 51 %)**, cette situation est assimilée à une **vente du navire**, ce qui entraîne automatiquement la **perte du contrat annuel d'amarrage**.

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

- Si les parts sont réparties à **parts égales (50/50)** entre le titulaire du contrat et un nouveau copropriétaire, le contrat d'amarrage est également **perdu**.
- Lorsque le titulaire initial conserve la **part majoritaire du navire**, il demeure le **titulaire du contrat d'occupation**, continue d'assumer l'ensemble des obligations liées au poste d'amarrage et reste le **seul destinataire des correspondances**, notamment le renouvellement du contrat et les factures.

Par ailleurs, en cas de **décès ou de résiliation du titulaire initial**, la cession de l'emplacement au copropriétaire n'est possible que si la copropriété est **effective depuis au moins cinq ans**. Si cette durée n'est pas atteinte, le copropriétaire perd le bénéfice du contrat annuel et l'emplacement revient au gestionnaire du port.

Modifier ces dispositions pourrait également avoir pour conséquence de pénaliser certaines situations légitimes, notamment pour des copropriétaires présents au port depuis de nombreuses années, qui pourraient se retrouver en difficulté en cas de problème concernant le copropriétaire principal.

Par ailleurs, le port souhaite attirer l'attention sur l'évolution actuelle de la plaisance. Compte tenu des contraintes croissantes liées notamment à la réglementation, au coût d'exploitation des bateaux, à l'évolution du prix du carburant ou encore aux différentes taxes pouvant concerner le nautisme, la pratique de la plaisance pourrait évoluer vers des formes de **copropriété plus fréquentes**, permettant de partager les coûts d'acquisition et d'entretien des navires.

Dans ce contexte, interdire totalement ce type de situation pourrait ne pas aller dans le sens de l'évolution de la pratique nautique.

Le port propose donc plutôt de **renforcer les contrôles concernant les ventes de navires en copropriété**, notamment en vérifiant régulièrement les informations de propriété déclarées auprès des Affaires maritimes.

Le port souhaite également connaître la position des représentants des associations d'utilisateurs sur cette question afin de déterminer s'il convient de **maintenir le règlement actuel avec un renforcement des contrôles** ou d'envisager **une évolution du règlement portuaire**.

---

### Accès à la cale

Les tickets d'accès à la cale (5, 10 ou 20 passages) sont **valables uniquement pour l'année en cours** et ne sont pas reportables sur l'année suivante.

---

### Approvisionnement de la station carburant

Un incident d'approvisionnement en SP95 a été signalé l'été précédent.  
Il s'agissait d'une erreur ponctuelle lors d'une livraison.

## PORTS DE MORGAT ET DU FRET

Il sera demandé au prestataire d'être particulièrement vigilant sur les niveaux de stock pendant la période estivale.

La convention liant le port au prestataire est **valable jusqu'au 1er janvier 2028**.

---

### **Dysfonctionnement de la pompe carburant**

Des problèmes de fonctionnement ont été signalés, liés à un disjoncteur de la capitainerie qui saute en cas d'humidité.

Le tableau électrique a été refait récemment. Une nouvelle vérification sera demandée à l'électricien afin d'identifier l'origine précise du problème.

Les usagers sont invités à **signaler par écrit les incidents**, afin d'en mesurer la fréquence.

---

### **Ascenseur du port**

La question du fonctionnement parfois défaillant de l'ascenseur est soulevée.

---

### **Affaissement du bitume près du hangar**

La demande d'intervention a été transmise aux services techniques et les travaux sont **en cours de réalisation**.

---

### **Réfection des toitures des bâtiments associatifs**

Il est prévu au budget supplémentaire 2026 de **refaire la toiture du bâtiment situé entre le Relais des Pêcheurs et les barrières du port**.

Une visite avec les services techniques sera organisée concernant le bâtiment dédié au fret.

---

## **12. Remerciements**

**PORTS DE MORGAT ET DU FRET**

La réunion se conclut par des remerciements adressés à **Yann CUSSET** pour son engagement et le travail réalisé au service du port au cours des dernières années.

---

Yann CUSSET remercie les membres présents pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, Yann CUSSET lève la séance à 12h30.

Le Président suppléant



**Yann CUSSET**